



## Transport de personnes par autocar Renouvellement du regroupement d'achats

**Québec, le 5 décembre 2017** – La Direction générale des acquisitions (DGACQ) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) désire informer sa clientèle qu'elle a procédé à l'octroi d'un contrat au prestataire de services Autocar Orléans Express dans le cadre du regroupement d'achats *Transport de personnes par autocar*. Ce dernier est en vigueur jusqu'au 30 novembre 2019.

Différentes modalités ont été ajoutées au regroupement d'achats. Il est maintenant possible d'annuler un billet du [réseau](#) Orléans Express, moyennant des frais de 25 % de la valeur du billet acheté. L'annulation doit être effectuée par la personne qui a réalisé la commande initiale du billet.

De plus, les membres du regroupement d'achats pourront bénéficier des promotions qu'offrira Orléans Express à sa clientèle pendant la période couverte par le contrat, lorsque le prix promotionnel sera inférieur à celui prévu au contrat. Il est cependant à noter qu'en choisissant de se prévaloir d'une promotion d'Orléans Express, les termes et conditions applicables sont ceux liés à cette promotion, et non pas ceux prévus au regroupement d'achats. Quant aux escomptes prévus au contrat du CSPQ, ils s'appliquent aux prix réguliers seulement.

La DGACQ invite sa clientèle à prendre connaissance de l'ensemble des nouvelles modalités ainsi que des prix escomptés, en consultant le Guide d'achat, accessible par le biais du [Portail d'approvisionnement](#), à la section « Catalogue », sous la rubrique « Transport et hébergement ».

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGACQ au 418 643-5438 ou, sans frais, au 1 888 588-5438, ou encore par courriel à [ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca](mailto:ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca).

Source : Mireille Dubois, conseillère en acquisition  
Direction des achats regroupés